

Règlement Intérieur 2018/2019



ORGANISATION GENERALE DU CSG COLOMBES :

- **Le Comité Directeur du club** : il est constitué par le/la président(e) du club et de 11 autres membres élus ayant des responsabilités pour la bonne marche du club.
- **Le Bureau Directeur du club** : il est constitué uniquement de la ou du président(e) du club, de la ou du vice-président(e), de la ou du secrétaire et de la ou du trésorier(e) de l'association.
- **La Direction Technique** : est constituée du Bureau Directeur du club et des enseignants salariés du club.
- **L'équipe pédagogique** : Elle est constituée des enseignants salariés, obligatoirement titulaires d'un diplôme d'Etats, assistés par les bénévoles détenteurs d'un Brevet Fédéral ou en cours de préparation.

1. Les sections

Le Club comprend plusieurs sections constituées par niveaux de patinage :

La section Patinage artistique :

- Les sections Initiation, Loisirs adultes et enfants/ado : débutant de la 1ère à 5ième lame
- La section Détection & Perfectionnement : pour patineur désirant progresser *
- La section 'Intensif' : ouverte aux patineurs concourant dans les compétitions régionales et nationales *
- La section Sport Etudes : ouverte aux patineurs ayant pour objectif d'allier études et patinage intensif, désireux de concourir au niveau national et international selon leur niveau *

*Le choix de la section est déterminé sur proposition de l'entraîneur, avec accord du Bureau Directeur. En cas de désaccord, la décision d'affectation appartiendra au Bureau Directeur.

La section Ballet sur Glace :

- Le nombre et les catégories des équipes constituées dépend du nombre et du niveau des patineurs inscrits dans cette section au début de l'année sportive.
- Les affectations des patineurs par équipe se font sur audition ou sur proposition de l'entraîneur et du chorégraphe et avec l'accord du Bureau Directeur.

2. Discipline

Le respect et la politesse envers les entraîneurs, le personnel de patinoire et les autres patineurs sont de rigueur.

Tout patineur, parent ou accompagnateur ayant un comportement contraire aux règles de bonne conduite (vol, violence verbales, menaces insultes, dégradations) ou perturbant le



Règlement Intérieur 2018/2019

bon fonctionnement des cours sera passible de sanctions disciplinaires. Ceci est également valable lors des compétitions auxquelles participent notre club et ses patineurs.

L'autorité disciplinaire est confiée à la Commission de Discipline, constituée du Comité Directeur (ref. Statuts du CSG Colombes). La Commission de Discipline instruit toute demande de sanction, entend obligatoirement les parties, délibère et arrête sa décision qui, à défaut d'appel dans les 8 jours suivant sa notification par écrit, deviendra définitive.

Les décisions de la Commission de Discipline sont susceptibles d'appel devant le Comité Directeur qui statuera lors de sa prochaine réunion dans un délai de 30 jours suivant la réception de l'appel.

L'échelle des sanctions inclut, de manière non limitative : l'avertissement, la suspension à temps d'accès aux entraînements ou à la patinoire (lors des séances du club), l'exclusion à temps ou définitive.

L'appel d'une décision de la commission de discipline doit obligatoirement être effectué par écrit (courriel ou courrier recommandé avec A/R adressé au président (ou à la présidente) du club.

L'appel d'une suspension supérieure à un mois ou d'une exclusion, prononcée par la commission de discipline entraîne une mise à pied conservatoire (interdiction d'accès à la glace).

3. Accès en cours

L'accès aux cours et aux compétitions est exclusivement réservé aux patineurs :

- à jour dans le règlement de leur forfait annuel et de leurs frais de participation aux compétitions,
- ayant remis un dossier d'inscription complet au Bureau du club (feuilles d'inscription complétées et signées, certificat médical et photos).

Dans le cas contraire, le Club se réserve le droit d'interdire l'accès sur glace ou en danse au patineur concerné.

4. Règles de comportement pendant les créneaux d'activité du club

- **Comportement des adhérents** : dès l'arrivée dans l'enceinte de la patinoire, les patineurs sont tenus de ranger leurs affaires personnelles dans leur casier (s'ils en ont loué un pour la saison) et d'éteindre leur téléphone portable

Règlement Intérieur 2018/2019



- **Propreté des locaux** : Les patineurs sont tenus de préserver la propreté des vestiaires et notamment de jeter systématiquement papiers, mouchoirs, bouteilles, papiers de gâteaux et autres dans les poubelles prévues à cet effet. Les patineurs pris à défaut seront sanctionnés.
- **Petite de stockage au fond du vestiaire patineurs** : cette salle est exclusivement réservée aux patineurs de la section Sport Etudes et au stockage de nos décors, costumes et maquillage de ballet. Merci de respecter ce lieu et ce qui s'y trouve.
- **Sont interdits sur la glace** : chewing gum, bonbons, gâteaux et boissons (à l'exception des bouteilles d'eau)

- **Parents et accompagnateurs :**

Les parents et accompagnateurs ne sont pas autorisés à rester en bord de piste durant les cours. Ils peuvent accéder librement aux gradins de la patinoire quand ceux-ci sont accessibles ou au bar de la patinoire quand celui-ci est ouvert.

L'accès des vestiaires est exclusivement réservé aux patineurs. Les parents et autres accompagnateurs ne sont pas autorisés à pénétrer à l'intérieur des vestiaires.

Les échanges avec (ou prises d'informations auprès...) des entraîneurs doivent être effectués en dehors des heures de cours. Pour faciliter votre communication et vos prises de RDV : csgcolombes.secretaire@gmail.com qui transmettra à l'entraîneur concerné.

- **Les cours hors glace** (PPG, Danse) inscrits au programme de chaque section sont obligatoires et font partie intégrante de l'entraînement.
- **Le respect des horaires** : il est demandé aux parents des patineurs mineurs et aux patineurs majeurs de respecter les horaires d'entraînement afin de faciliter les apprentissages réguliers de tout le groupe, ainsi que par respect pour les entraîneurs et encadrants.

- **Compétitions de patinage artistique & de ballet sur Glace :**

Lors des compétitions, les patineurs doivent porter la veste du club CSG Colombes.

Les patineurs sont confiés dès leur arrivée aux entraîneurs (et aux chaperons pour le Ballet sur Glace) qui assurent leur préparation avant et pendant la compétition.

Les parents ne sont pas habilités ni autorisés à intervenir pendant toute la durée de la compétition et sont invités à se réunir dans les gradins pour supporter les patineurs.

Il appartient exclusivement à l'entraîneur d'autoriser un patineur à rejoindre ses parents.



Règlement Intérieur 2018/2019

Quel que soit leur classement les patineurs doivent être présents en tenue complète pour la cérémonie des podiums de leur catégorie.

En cas de désistement à une compétition pour des raisons autre que médicales ou familiales graves, les frais d'inscription resteront dus au club.

Seuls les patineurs à jour de leur forfait cours et du paiement des frais de participation aux compétitions seront inscrits aux compétitions.

Le choix des compétitions auxquelles participeront les patineurs est fait par la Direction Technique du club, quelle que soit la section : artistique ou ballet sur glace.

5. Fonctionnement des sections

- **Sections Initiations, Loisirs Adultes et Enfants :**

Les groupes de travail sont constitués par les professeurs de patinage et la direction technique et selon le niveau des patineurs.

- Sur glace, seules les tenues ci-après sont autorisées :
 - Les patineurs doivent avoir une tenue vestimentaire adaptée : Jogging, Legging, collant et tunique de patinage, pantalon de patinage et pull, tee shirt ou sweat-shirt sans capuche
 - Le port des gants est obligatoire
 - Les cheveux longs doivent être attachés
- Sécurité : sont interdits sur la piste pour raison de sécurités :
 - Les robes, jupes et Jeans
 - Les casquettes, chapeaux, bonnets, foulards, bonnet, colliers, casques et écouteurs
- Stages :

Le club organise des stages payants durant les vacances scolaires de Toussaint, Noël, Février et Pâques. Les informations vous seront distribuées au début du mois de septembre. Sinon, demandez plus d'information à csgcolombes.secretariat@gmail.com.

- **Sections Détection, Perfectionnement, Intensif et Ballet sur Glace**

- Les groupes de travail sont constitués par les professeurs de patinage et la direction technique et selon le niveau des patineurs
- En cas d'absence d'un patineur, les parents doivent prévenir les entraîneurs.

Règlement Intérieur 2018/2019

- Sur glace et au sol, seules les tenues ci-après sont autorisées :
 - Pantalon de patinage, jupettes de patinage, pulls, vestes, tee shirt ou sweet shirt, tous sans capuche, prêts du corps
 - Les collants ne doivent pas être troués
 - Les cheveux longs doivent être attachés
 - Les patins doivent être propres
 - Ils auront également à disposition leur polaire de patinage, bouteille d'eau et mouchoirs.

- Dans un souci d'efficacité, il est recommandé aux parents d'assister le moins possible aux entraînements

- Stages Club
Pendant les vacances scolaires, la direction technique organise différents stages par sections de patinage. Il est fortement recommandé aux patineurs d'y participer.

- Stages Hors-Club
Un patineur souhaitant participer à un stage extérieur au club devra au préalable demander l'accord des entraîneurs.

- **Section Sport Etudes**
 - Les groupes de travail sont constitués par les professeurs de patinage et la Direction Technique et selon le niveau des patineurs

 - En cas d'absence d'un patineur, les parents doivent prévenir les entraîneurs.

 - Le midi, la salle de repas située au fond du vestiaire patineur est mise à disposition des patineurs pour leurs repas. Chaque utilisateur doit laisser cette salle propre, rangée, dans l'état où il l'a trouvée (table essuyée, vaisselle faite et rangée). Le micro-ondes mis à disposition est un achat fait par des parents il y a quelques années, les parents de cette section sont donc priés de veiller à son bon fonctionnement et son entretien. Merci de fournir à vos enfants éponges et torchon/essuie-tout pour le nettoyage de la table et de la vaisselle. Si la propreté de ce lieu n'est pas respectée, le Comité Directeur pourra décider de sa fermeture.

 - Sur glace et au sol, seules les tenues ci-après sont autorisées :
 - Pantalon de patinage, jupette de patinage, pull, veste, tee shirt ou sweat shirt, tous sans capuche, prêts du corps
 - Les collants ne doivent pas être troués



Règlement Intérieur 2018/2019

- Les cheveux longs doivent être attachés
 - Les patins doivent être propres et blanchis
 - Ils auront également à disposition leur polaire de patinage, bouteille d'eau et mouchoirs.
- Parents et accompagnateurs :

Les parents sont autorisés à assister aux entraînements les samedis 2 fois par mois, depuis les gradins.

 - Stages Club
Pendant les vacances scolaires, la direction technique organise différents stages par sections de patinage. Il est fortement recommandé aux patineurs d'y participer.

 - Stages Hors-Club
Un patineur souhaitant participer à un stage extérieur au club devra au préalable demander l'accord du Bureau du club qui statuera sur avis des entraîneurs.

Christiane Vaillant
Présidente du CSG Colombes